

ANALYSE CRITIQUE DES CONSEQUENCES DU COUP DE FORCE DU 05 FEVRIER AU TOGO

Le 05 février 2005, le Président de la République togolaise, M. Eyadéma Gnassingbé, décède d'une attaque cardiaque.

Le même jour, son fils, Faure Gnassingbé, est « porté » à la magistrature suprême par l'état-major des Forces Armées Togolaises, qui lui « confie le pouvoir » en violation de la Constitution togolaise **qui** dispose qu'en cas de vacance du pouvoir, l'intérim est assuré par le Président de l'Assemblée Nationale, à charge pour ce dernier d'organiser les élections dans un délai de 60 jours (article 65).

Ce putsch ressemble à s'y méprendre à celui qui portait au pouvoir M. Gnassingbé père.

1°. De l'accession au pouvoir de M. Eyadéma Gnassingbé à la confiscation des libertés individuelles

M. Charles Foccart, à l'époque conseiller du Président français De Gaulle, **témoignait** que lors d'une visite d' Eyadéma Gnassingbé au Palais de l'Élysée à Paris en septembre 1967, le Président lui tint ces propos : « Vous avez zigouillé Sylvanus Olympio [...] ensuite, vous avez pris la place de Grunitzky... »¹. Il venait de se distinguer, l'illustre inconnu.

En effet, Eyadéma Gnassingbé sera le premier à signer un coup d'état militaire sanglant en Afrique. Le 13 janvier 1963 Depuis, cette pratique s'est malheureusement répandue dans le monde. Singulièrement en Afrique où elle devient la voie royale pour accéder au pouvoir.

Le 13 janvier 1967, il sera l'auteur d'un nouveau coup de force, en destituant le Président Grunitzky.

En avril 1967, il s'installe définitivement au pouvoir jusqu'à sa mort.

En 1969, la junte qui prit le pouvoir sous la houlette de Eyadéma fait place au parti unique, le Rassemblement du Peuple Togolais. Entouré de militaires et d'intellectuels, le nouveau régime régent la vie sociale, économique et politique du Togo jusqu'en 1990.

2°. Les écueils du « vent de l'ouest » au Togo

Avec la chute du mur de Berlin en 1989, et le discours de la Baule du Président français François Mitterrand, (sommet des chefs d'Etats et de gouvernement tenu à la Baule en juin 1990) une contestation populaire menée par la jeunesse togolaise donne des coups de boutoir au régime qui pourtant, avait proclamé que le peuple togolais avait « dit non » à la démocratie. Une conférence nationale des forces vives de la nation² se tiendra de juillet à septembre 1991 à Lomé.

Une transition politique, partageant le pouvoir entre M Eyadéma Gnassingbé, un Premier ministre et un parlement provisoire, n'empêchera cependant pas des « éléments incontrôlés » des Forces Armées Togolaises d'organiser une tentative de kidnapping du Premier ministre en décembre 1991 ; ainsi qu'une expédition punitive parmi la population civile en janvier 1993³... En réaction à la vague de répression, la population togolaise connaîtra un exil sans

¹ In *Foccart Parle T1 et T2*, éditions Fayard 1995 et 1997 et *Journal de l'Élysée*, éditions Fayard, 2001.

² Sorte d'états généraux organisés sous la houlette de la France pour organiser un passage du monopartisme au multipartisme.

³ En octobre 1991, des militaires tentent de kidnapper le Premier ministre, Mr Koffigoh qui, ayant eu vent du projet, a fui nuitamment l'Hôtel du 2 février qui lui servait de résidence provisoire. Le 25 janvier 1992, des militaires organisent une expédition punitive dans la capitale Lomé en tirant sur la population.

précèdent dans les pays voisins, et au-delà dans le monde. Cette époque sonne le début de l'exil de la jeunesse togolaise.

En 1993, 1998 et 2003, Eyadéma Gnassingbé s'arrange pour faire boycotter les élections présidentielles et/ou législatives, par l'opposition. Il restera le seul maître du pays et s'illusionna même d'un pouvoir monarchique.

3°. De la volonté d'instaurer une « dynastie Gnassingbé » au Togo

M. Gnassingbé père n'a jamais caché son souhait de « faire accéder un de ses fils au pouvoir ». Le fils, Ernest Gnassingbé a intégré l'Armée dans ce dessein. Cependant, sa cruauté et son manque d'imagination, voire d'intelligence politique, feront que Gnassingbé père lui préférera le fils qui fait l'honneur de la famille par sa perspicacité (?)⁴ : Essozimna Faure *alias*, Eyadema Jr ou Eyadema II.

Dès son retour au pays en 1993, son père le nomme conseiller spécial, il sera ensuite député, et enfin ministre.

Dans le schéma de succession, M. Natchaba, Président de l'Assemblée Nationale, devrait assurer la présidence de la Chambre. Mais, en cas de vacance du pouvoir présidentiel, il devrait démissionner et laisser la présidence de la Chambre à Faure qui, entre temps, recouvrerait son mandat de député avant de se faire élire. C'est dans cette perspective que Gnassingbé père usait de mesures dilatoires pour entraîner le boycott des consultations électorales par l'opposition qui, exclue de la course, ne représenterait plus un danger pour la mise en œuvre de ce plan de succession.

Parallèlement, Faure participait aux discussions avec l'opposition, tissait des liens grâce à ses amis, fils des responsables de l'opposition, et possédait ses propres contacts⁵ et, comme son père un bon carnet d'adresses à travers le monde,.

Le samedi 05 février les togolais apprennent la mort du chef de l'Etat en même temps que l'intronisation de son fils.

4°. Les conséquences du coup de force du 05 février 2005 par les Forces Armées Togolaises

- L'ordre constitutionnel avec ou sans le Président de la Chambre, Mr Natchaba

Entre Faure et Fambaré l'ordre constitutionnel n'autorise aucun choix. Le président de l'assemblée assume l'intérim. Point. Cependant, l'ancien conseiller à la présidence banni au début des années 80 et qui, 10 ans plus tard, devient ministre des affaires étrangères, ancien professeur de droit constitutionnel à l'Université de Lomé, grand admirateur de « Machiavel », et « l'alchimiste des coups politiques les plus tordus dont use souvent Lomé face à l'opposition togolaise⁶ », Mr Natchaba Fambaré Ouattara, *alias* Natch le Fou⁷ (Fambaré OUattara) serait un homme sans envergure.

Considéré⁸ comme un vil personnage, conspirateur devant l'Eternel, bouffon du roi, serviteur zélé, prébendier et délateur (il jouera un rôle clé dans l'affaire Agbéyomè Kodjo, ex-premier ministre⁹), Natchaba serait un homme sans conviction, un farceur, amuseur de galerie

⁴ Faure Gnassingbé a fait des études primaires couronnées d'excellents résultats à l'Ecole de la Marina à Lomé.

⁵ *La Lettre du Continent*, n°464, 02/2005 « Faure Eyadema Jr a testé Washington ».

⁶ *Le Sud Tribune*, 16/02/05 « Un successeur pour Eyadéma : choisir entre Natchaba et Faure Gnassingbé ».

⁷ Pseudonyme donné, en 1991, par l'hebdomadaire satirique *Kpakpa Désenchanté*.

⁸ *Le Sud Tribune*, op. cit.

⁹ Lire « Ephéméride d'un coup d'Etat annoncé », Noviti Raymondo Houmey (www.batirileto.org)

dépourvu de toute autorité. Haï par la population, jusque même dans sa région d'origine, il est méprisé par ses co-disciples du RPT.

Dès lors, on comprend pourquoi Natchaba a longtemps hésité, après avoir pourtant été « invité », à rentrer à Lomé au plus vite, en raison de l'état de santé déclinant et alarmant d'Eyadéma. Son silence et son entêtement à ne pas rentrer au Togo passe pour stratégique aux yeux de certains. En réalité le maintien de Natchaba à la tête de l'Assemblée Nationale et la propulsion de ce Garçon de Gnassingbé à la magistrature suprême répondaient à un vieux plan duquel, en fin de compte, le premier sera exclu en raison d'un déficit de confiance. D'ailleurs, la seule chose qui lui réussit bien c'est détruire. S'il devenait le président du Togo, le risque que le processus de démocratisation passe à la trappe est très élevé.

Néanmoins le retour à la légalité constitutionnelle signifierait pour beaucoup l'installation de Natchaba à la place de Faure. Pour l'UFC, le CAR et la CDPA, il s'agit plutôt d'une question de principe et d'honneur.

Accepter de substituer une transmission héréditaire du pouvoir à un mandat électoral est une honte, non seulement pour le Togo et pour sa classe politique dans son ensemble, mais aussi pour l'Afrique toute entière.

L'autre possibilité du « retour à l'ordre constitutionnel » serait de confirmer la censure de Mr Natchaba de la Présidence de la Chambre, et de faire élire son 1^{er} Vice-président à sa place.

- Faure *alias* Eyadema Jr doit-il démissionner ?

Le tour de passe-passe constitutionnel organisé par le tandem Debbasch-Boko¹⁰ est un « piège à cons » dont la survie de l'opposition togolaise peut dépendre.

En « confiant le pouvoir » à Faure dès l'annonce du décès d'Eyadéma Gnassingbé, l'objectif était, certes, de faire admettre le fils, mais aussi d'empêcher Natchaba de « s'auto proclamer » Président par intérim : ce qui rendrait sa destitution difficile voire impossible.

Ensuite, les putschistes ont anticipé la réaction de l'opposition en entamant des contacts informels avec certains de ses membres, la priorité étant de faire admettre le fils dans l'inconscient collectif comme une fatalité dont on peut s'accommoder. L'étape suivante sera d'entamer des discussions avec l'opposition, sous l'égide internationale, et d'émettre des garanties relatives à l'organisation d'élections législatives (dans le « schéma de l'Union Européenne dont Faure parle dans son discours du 07 février), ou présidentielles (dans le « schéma Obasanjo »).

A ce jour, les seules inconnues de l'équation sont les réactions de M Konaré (Commissaire de l'Union Africaine) et le degré d'intransigeance de M Obasanjo (Président du Nigeria). En vertu de ces éléments, le schéma pourra être modifié : Faure organisera les élections anticipées, mais devra-t-il démissionner ?

Si « Eyadema, Jr » doit démissionner, la première conséquence serait le « retour à l'ordre constitutionnel », au *statut quo ante*.

La deuxième conséquence en sera l'affaiblissement de l'appareil du RPT et le ridicule qui rejaillira sur l'état-major de l'armée. Dans ce cas, le RPT jouera à nouveau son va-tout pour gagner les élections, avec un risque de dissidence interne peu élevé, étant donné que seul

¹⁰ Charles Debbasch, ancien doyen de la Faculté de droit d'Aix-en-provence et conseiller juridique attitré de Eyadéma. François Boko, ministre de l'intérieur, est un ancien assistant à la Faculté de droit de Paris II.

Faure détient les cordons de la bourse, et l'expérience du duo Péré/Agbéyomè Kodjo¹¹ reste instructive.

Dans cette perspective, il faudrait alors organiser les élections dans les 60 jours sur la base de l'actuel code électoral, voire d'un nouveau code. Or, organiser des élections sur base de l'actuel code électoral -- avec comme corollaire l'utilisation des anciennes listes électorales -- entraînerait *ipso facto* la ré-édition des élections présidentielles du 01 juin 2003, ce que l'opposition essaie d'éviter jusqu'alors, en demandant la révision de ce code...

En revanche, si les élections anticipées doivent se dérouler en vertu d'un nouveau code, la Chambre, majoritairement RPT, adouée par la CENI (Commission électorale nationale indépendante) aura deux possibilités, soit adopter tambour battant un nouveau code rejeter par une partie de l'opposition, soit traîner les débats en longueur à seule fin de dépasser l'échéance des 60 jours.

Alors, doit-on prolonger ce délai ou négocier ?

Prolonger ce délai revient à modifier la Constitution, ce que l'article 144 interdit¹². Dans cette occurrence, que reprocherait-on aux putschistes ?

Par contre, si on ne modifie pas la Constitution, que faire au-delà du 06 avril 2005, fin du délai des 60 jours, sinon négocier avec le RPT, avec l'épée de Damoclès que représente l'Armée.

Si « Eyadema, Jr » ne démissionne pas, il faudra soit organiser les élections dans un délai de 60 jours, soit dans un délai négocié. Or, doit-on négocier avec des putschistes ?

Suspendre la Constitution le temps des négociations reviendrait également à légitimer Faure, car en l'absence de la Présidence issue des urnes le 01 juin 2003 et du Président de l'Assemblée nationale, le seul recours légal reste la Constitution, qu'il faudrait appliquer vaille que vaille et ce, dans le délai des 60 jours, du 06 février au 06 avril 2005.

Il restera à Faure la possibilité de gagner du temps jusqu'au 6 avril 2005, en usant de toutes les mesures dilatoires possibles.

La crainte qui va s'abattre sur le pays durant les prochaines semaines -- l'angoisse est déjà visible -- ne peut être circonscrite que si les forces démocratiques¹³ organisées créent son pendant dans le camp adverse. Ni Faure, ni les militaires qui le soutiennent, ni le RPT ne pourront reculer s'ils n'éprouvent une certaine crainte du Peuple.

Et dans cette perspective, il semble difficile et hasardeux de compter sur les partis politiques.

Il reste aussi possible que Faure refuse toujours de démissionner et forme un gouvernement d'union nationale (avec qui ?) afin d'organiser l'élection présidentielle dans les 60 jours ou après, tout en assurant lui-même, l'intérim présidentiel.

La tentation d'une fausse démission demeure forte car le financeur du RPT c'est pour longtemps encore Faure Gnassingbé.

¹¹ En 2002, Mr Kodjo Agbéyomè, premier ministre d'Eyadéma et Maurice Péré, député du RPT ont été exclus de l'ex parti unique pour en avoir critiqué le fonctionnement.

¹² Lire « Ephéméride d'un coup d'Etat annoncé », Noviti Raymondo Houmey (www.batirletogo.org)

¹³ Les forces démocratiques sont les mouvements politiques autres que les partis et, par opposition à l'organisation actuelle de l'opposition politique; d'un côté la coalition CAR/CDPA/UFC et de l'autre l'opposition intégrée CPP/PDR.

Nous constatons aisément que toutes ces hypothèses conduisent à une impasse politique et constitutionnelle. Tel est un des héritages de Gnassingbé Etienne Eyadema.

Faut-il attendre le 06 avril 2005 pour faire basculer le pays dans une autre voie, la destitution par tout moyen du régime actuel qui attend fébrilement cette échéance pour faire de la surenchère?

6°. Et si les forces démocratiques jouaient au « troisième larron » ?

Pourquoi personne ne désavoue-t-il, à titre personnel, Faure Gnassingbé ? Nous y reviendrons, car croire qu'un pouvoir pareil s'octroie seulement par les urnes relève d'une vision tronquée de la politique.

« Faure Gnassingbé, assure Léopold Gnininvi, président du CDPA et opposant de l'intérieur, n'est pas maître du jeu chez lui. Tel que je le connais, il ne se serait pas lancé dans une telle aventure insensée. Je n'ai pas de préjugés hostiles envers lui. Personne, d'ailleurs, n'a rien contre lui. Il est sous pression d'un groupe d'intérêts qui se trompe d'analyse. On l'a envoyé à l'abattoir en montant un scénario grotesque et insultant pour les Togolais. ». «Je connais un peu Faure, affirme pour sa part le journaliste togolais Lucien Messan, c'est quelqu'un que je trouve responsable et c'est sans doute la personne la mieux placée pour solder le passif d'Eyadéma. Il faut régler le problème ethnique dans l'armée. Il faut un gouvernement d'union nationale suivi par des élections.»¹⁴

Le pouvoir est aussi un mécanisme dans lequel sont imbriquées les relations d'affaires, familiales, personnelles... Comme le père, le fils s'est taillé de belles entrées dans l'opposition même. Cependant, tout autant que le père, il est rusé, et les surprises avec lui iront grandissant.

Visiblement, une majeure partie de l'opposition s'est fourvoyée avec le système Eyadéma. Si le système saute, toute l'opposition dans sa configuration actuelle sautera avec.

Des facilités financières ou fiscales, des marchés publics sont octroyés à des proches de l'opposition. Ces proches sont parfois favorisés dans les nominations aux fonctions internationales et diplomatiques.

Un système de verrouillage de l'économie, de la vie sociale et politique a été mis en place très tôt, par un clan constitué sur base ethnique et militaire et qui contrôle tout¹⁵. Des hommes liges, avocats proches de l'opposition – s'ils n'en sont pas également les conseillers –, des affairistes de tout poil se partagent le reste du pouvoir, sous le contrôle bienveillant de l'ancien conseiller spécial du père. Aujourd'hui, cet ex-conseiller spécial se trouve à la tête de l'Etat. Que va t-il faire ? Perpétuer le système de son père en rajeunissant le régime ?

La mort d'Eyadéma crée une crise politique et juridique.

Eyadema Jr tente de gagner du temps en promettant la tenue d'élections anticipées, en parlant de respect des engagements vis-à-vis de l'Union Européenne.

¹⁴ *Le Figaro*, 16/02/2005, (envoyé spécial Patrick de Saint-Exupéry)

¹⁵ Le Trésor public est géré depuis la Présidence ;

- Les comptes du Togo à la BCEAO étaient aussi directement gérés par Eyadéma père.
- La commission consultative des marchés relève de la Présidence ;
- Un fils adoptif du général, le capitaine Bakaly est à la direction des douanes ;
- Un officier supérieur, le Lt-colonel De Souza est à la direction des Impôts ;
- Un officier supérieur, Patassé lié à la famille est à la direction des phosphates ;
- Un beau-frère, le Lt-colonel Beleyi est à la direction du port de Lomé ;
- Un fils, Kpatcha Gnassingbé est à la tête de la zone franche.

Comme mentionné ci-dessus, accepter des élections avec Eyadema Jr comme président intérimaire dans les 60 jours, ou au-delà de ce délai, revient, juridiquement, à légitimer son coup de force.

Le premier gage de bonne foi de Faure Gnassingbé serait de faire rentrer Natchaba. Ensuite il devra démissionner et permettre la réunion de la Chambre afin que celle-ci revienne sur ses décisions du 06 février 2005 surtout la destitution du président de la Chambre. A défaut, aucune discussion n'est possible avec Eyadéma Jr dont, tout le monde, pourtant, semble vanter les mérites.

Politiquement, l'opposition, qui se distingue principalement par ses déclarations avec ampliations kilométriques démontre son incapacité à anticiper des situations politiques, et donc son incapacité à y apporter une solution.

A ce jour, aucun responsable ne prend sur lui de déclarer une bataille politique et juridique aux putschistes et à Faure. Pourtant, des dispositions de la Constitution et des traités internationaux, signés et ratifiés par le Togo, les y autorisent !

Au demeurant le silence (éloquent) de la classe politique togolaise fait peur. Ces personnes sont-elles aptes à présider à la destinée du pays ? Plus prosaïquement, leur stratégie du silence s'inscrit-elle dans de bas calculs politiques dont seuls les togolais maîtrisent l'art ?

Les forces démocratiques qui arrivent à mobiliser les togolais dans le monde, n'ont aucune exigence clairement identifiable, mis à part le fameux « retour à l'ordre constitutionnel ».

Pense t-on sérieusement qu'en organisant des marches et en appelant à un retour à l'ordre constitutionnel, les auteurs de la forfaiture du 05 février annuleront de leur propre chef leur décision et abandonneront le pouvoir pour que Natchaba se réveille de son sommeil pour le ramasser ? Les évidences dont se gargarisent certains responsables de partis changeront quoi ?

Et si, pour une fois, les togolais prenaient sur eux de défier le clan Gnassingbé et le système RPT? Tout renverser pour tout refaire.... Alors il faudrait rechercher avec qui ?

Messieurs Agboyibo du CAR, Gnininvi de la CDPA et Kodjo de la CPP¹⁶ doivent se rappeler ce jour de juin 1991 à Lomé II¹⁷, lorsque Eyadema père disait « si on ne s'entend pas, il y aura un 3^{ème} larron qui nous balayera tous ». Il s'en est allé -- Restent les autres.

L'intelligence consiste également à faire preuve de sagesse devant la bêtise humaine, et l'humilité consiste à reconnaître ses erreurs.

Bruxelles, le 21 février 2005

Raymondo Houmey,
Juriste, journaliste
(Ancien conseiller, *Kpakpa Désenchanté*)

Anani Alex Gomez
Journaliste, communicologue

¹⁶ CAR, Comité d'action pour le renouveau – CDPA, Convention démocratique des peuples africains – CPP, Convergence patriotique panafricaine.

¹⁷ Résidence du Président de la République à Lomé.